

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études

du Collège de l'Outaouais

Octobre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège de l'Outaouais s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège de l'Outaouais, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 4 février 1999, soit sept mois après la date prévue. Un comité, composé de quatre membres et dirigé par une commissaire de la CEEC, a analysé ce rapport et effectué une visite au Collège. En raison des difficultés liées à la négociation des conditions de travail dans les collèges, cette visite n'a eu lieu que les 22 et 23 février 2000². À cette occasion, le comité a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, des coordonnateurs des programmes de DEC ainsi que des étudiants des secteurs technique et préuniversitaire.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description de l'établissement et de la formation générale qui y est offerte ainsi que quelques commentaires sur la démarche d'autoévaluation, le document présente les observations de la Commission au regard des aspects retenus pour la présente évaluation : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages, les épreuves synthèses de programmes, les ressources, la gestion et les résultats. La Commission formule au besoin des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre de la formation générale.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Présidé par la commissaire, M^{me} Louise Chené, le comité visiteur était composé de M^{me} Mireille Bissonnette, professeure de français au Cégep de Sainte-Foy, de M. Jean Boucher, directeur du Département de kinanthropologie à l'Université du Québec à Montréal et de M. Étienne Tétrault, consultant. Le comité était assisté d'une agente de recherche de la Commission, Lili Losier, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège de l'Outaouais offre quatre programmes d'études en formation préuniversitaire et seize en formation technique⁴, conduisant au diplôme d'études collégiales. Le Collège les regroupe en quatre familles : *sciences et techniques de la santé*; *techniques humaines*; *techniques physiques*; *sciences humaines et arts*. À l'automne 1996, plus de 4 000 élèves, étaient inscrits presque à part égale dans l'un ou l'autre des secteurs de formation, suivant leurs cours soit au campus Gabrielle-Roy à Hull (environ 70 % des élèves), soit au campus Félix-Leclerc à Gatineau.

En 1997-1998, soixante-quinze professeurs ont donné les cours de la formation générale commune et propre, dont vingt-neuf en français, vingt en philosophie, quatorze en anglais et douze en éducation physique. Ils enseignent à l'un ou l'autre des campus du Collège ou aux deux à la fois. Les installations sportives étant toutes situées au campus Gabrielle-Roy, la plupart des cours d'éducation physique sont offerts dans cet établissement.

Le Collège ne s'est pas encore doté d'un projet éducatif. Sa mission vise à offrir dans la région des activités de formation de qualité ainsi que l'accès aux ressources disponibles. Certaines orientations institutionnelles ont guidé le Collège dans la mise en œuvre du renouveau de l'enseignement collégial.

Les cours de la formation générale complémentaire se donnent dans les cinq domaines prévus au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC). Ces cours ont tous été redéfinis selon l'approche par objectifs et standards.

Pour la formation générale propre, les quatre familles de programmes identifiées précédemment sont retenues en français et en philosophie. Compte tenu des quatre niveaux d'enseignement en anglais, le Collège a réuni les familles *sciences et techniques de la santé* et *sciences humaines et arts* ainsi que celles des *techniques physiques* et des *techniques humaines*, passant ainsi de quatre à deux regroupements pour cette discipline.

4. Ces programmes sont par famille : *sciences et techniques de la santé* : Sciences de la nature (200.01); Techniques d'hygiène dentaire (111.01); Soins infirmiers (180.01), *techniques humaines* : Techniques policières (310.01); Techniques d'éducation en services de garde (322.03); Techniques d'éducation spécialisée (351.03); Techniques de la documentation (393.00); Techniques administratives (410.12); Techniques de bureautique (412.02); Techniques de l'informatique (420.02), *techniques physiques* : Techniques de chimie analytique (210.01); Technologie du génie civil (221.02); Technologie de la mécanique du bâtiment (221.03); Technologie de la cartographie (230.01); Techniques de génie mécanique (241.06); Technologie de l'électronique industrielle (243.06), *sciences humaines et arts* : Sciences humaines (300.01); Arts (500.01); Arts plastiques (500.04); Lettres (600.01); Design d'intérieur (570.03).

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le comité d'évaluation était composé de huit personnes dont quatre professeurs représentant chacun une discipline de la formation générale, deux adjoints au directeur des études, un aide pédagogique individuel et un conseiller pédagogique. Un des adjoints au directeur des études, responsable du Service de recherche et développement pédagogique (SRDP), a coordonné les travaux et présidé le comité. Deux autres conseillers pédagogiques ont collaboré à certaines étapes de la démarche. Pour mener à terme son mandat, le comité a procédé à la collecte des données, analysé les informations recueillies, posé un diagnostic sur les aspects évalués et identifié les actions susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation générale. Il a aussi consulté tous les groupes de personnes touchées, y compris les professionnels du Collège qui ont contribué à l'implantation des changements.

Les professeurs ont participé activement aux travaux d'évaluation. Leurs représentants, membres du comité, assuraient la liaison avec leur département respectif et procédaient aux consultations ainsi qu'aux validations requises. Ils ont également élaboré les outils de collecte de données et rédigé des textes. Les enseignants ont validé les résultats de l'analyse effectuée par le conseiller pédagogique sur les principaux aspects pédagogiques, plus particulièrement la cohérence des activités d'apprentissage, l'adéquation des méthodes pédagogiques de même que des modes et instruments d'évaluation aux objectifs et aux standards ainsi que la pertinence des travaux.

Pour amener les enseignants à s'engager dans cette démarche, le comité a eu recours à divers moyens. Les professeurs ont répondu dans une proportion de 76 % à un questionnaire exhaustif visant à faire ressortir les éléments qui ont influencé les résultats de l'implantation du renouveau (par exemple : les impacts du renouveau, les plans cadres, la concertation départementale, le soutien au développement pédagogique, les activités de perfectionnement, l'efficacité des structures, des processus de gestion et des instances). Des entrevues, des consultations en sous-comités et des groupes de discussion ont complété la collecte, la validation et l'analyse des données. Le SRDP a aussi développé des grilles d'analyse concernant les liens entre les méthodes pédagogiques et les objectifs et standards, le degré d'adaptation de la formation générale propre aux programmes d'études et la qualité de l'évaluation des apprentissages. Par ailleurs, les professionnels ont émis leur opinion lors d'un groupe de discussion.

La perception des élèves a été recueillie au moyen d'un questionnaire portant sur tous les aspects pertinents à évaluer. Environ 650 élèves inscrits au cours de français de la formation générale propre y ont répondu, ce qui représente une portion significative des élèves en voie de terminer leur formation générale.

De plus, le comité a procédé à l'analyse de 53 plans de cours choisis d'après des critères préétablis. Il a ainsi retenu 47 plans de cours en formation générale commune et propre et 6 autres dans deux domaines de la formation complémentaire. Pour son analyse, le Collège a remplacé le domaine *Culture scientifique et technologique*, proposé par la Commission, par celui du *Langage mathématique et informatique*, en raison du nombre très élevé d'élèves inscrits dans ce dernier domaine, soit environ 3 fois plus que le nombre d'inscrits dans le domaine indiqué par la Commission.

Le rapport d'autoévaluation a été validé par les enseignants de la formation générale, les coordonnateurs de programmes et les personnes touchées par l'implantation du renouveau. Il a été entériné par la Commission des études, puis adopté par le Conseil d'administration. Un plan d'action est en voie d'élaboration.

La démarche d'autoévaluation a permis aux professeurs de la formation générale d'échanger sur leurs pratiques respectives, d'identifier des moyens visant à donner une meilleure visibilité à cette composante et de mettre en place des mécanismes favorisant les liens interdépartementaux, notamment par la mise sur pied éventuelle d'un comité de concertation de la formation générale.

La Commission tient à souligner la rigueur de la démarche suivie par le Collège ainsi que la valeur des résultats obtenus. Le rapport témoigne d'une analyse approfondie et complète des aspects liés à la mise en œuvre de la formation générale et ce, par l'ensemble des personnes qui y ont participé. Son contenu clair et succinct expose l'état de la situation, les éléments essentiels issus de l'évaluation et les pistes d'action susceptibles d'améliorer la mise en œuvre. La qualité de la démarche d'autoévaluation ainsi que celle du rapport produit constituent sans aucun doute un point fort de la présente opération.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Certaines orientations institutionnelles ont guidé le Collège dans la mise en œuvre du renouveau de l'enseignement collégial, à savoir l'amélioration de la qualité de la formation, l'apprentissage d'une troisième langue et sa Politique sur le français parlé et écrit. Le Collège a entrepris des travaux pour se doter d'un projet éducatif et il compte le faire adopter d'ici juin 2001. La Commission l'invite à saisir l'occasion d'en faire un projet rassembleur lui permettant d'affirmer les particularités du Collège et la place de la formation générale.

Amorcée en 1994, l'implantation des changements liés à la formation générale a donné lieu à un véritable exercice d'appropriation au Collège de l'Outaouais. Les actions réalisées ont favorisé le développement d'une compréhension commune des enjeux du renouveau. Cela a suscité une réflexion sur l'effet de ces changements dans l'enseignement, plus particulièrement au sujet des méthodes pédagogiques et de l'évaluation des apprentissages.

Le Collège a poursuivi la concrétisation des changements en adoptant la même approche pour chacun des aspects à implanter (formation générale propre et complémentaire, appropriation des devis ministériels, production des plans de cours). Cette approche a d'abord amené la Direction à confier la mise en œuvre de la formation générale aux professeurs tout en assurant un encadrement et en offrant des mesures de soutien ainsi que des ressources. Les enseignants ont participé à des comités de travail, dégagé des orientations spécifiques, reçu la formation pertinente, obtenu dans certains cas des libérations de tâches et utilisé au besoin les outils élaborés par le Service de recherche et développement pédagogique (guides de rédaction et grilles d'analyse).

Les travaux ont principalement porté sur la production de plans cadres à partir du devis ministériel de chaque cours de la formation générale. Ces plans ont par la suite été soumis aux assemblées départementales et entérinés par la Commission des études. Les plans cadres représentent un outil pédagogique efficace lors de la planification de l'enseignement en servant de référence à l'élaboration des plans de cours. Cet outil a été perçu positivement par les enseignants interrogés puisque près de 90 % d'entre eux l'ont jugé utile pour la mise en œuvre du renouveau et la planification de leurs cours.

Les travaux d'implantation de la formation générale propre ont été menés par un comité interdisciplinaire (français, anglais et philosophie) qui devait préciser les orientations générales des cours et établir les regroupements de programmes par famille. Les départements visés ont de plus privilégié l'adaptation des activités d'apprentissage au domaine d'études ou au champ de savoir. Cette adaptation prend diverses formes selon la discipline enseignée : des contenus de cours spécifiques, des exemples et textes choisis en fonction des programmes d'études, des sujets de travaux et d'examens particularisés, des thèmes pertinents explorés.

Le Collège a investi également de façon importante dans la mise en œuvre de la formation générale complémentaire. Il s'est engagé à respecter l'esprit des changements voulus pour cette composante en appliquant la notion de transdisciplinarité dans l'élaboration des nouveaux cours. Là encore, la Direction a fait appel à douze comités d'enseignants provenant de divers départements. La Commission constate que ces efforts ont porté fruit puisque les plans de cours soumis sont tous rédigés selon l'approche par objectifs et standards. Toutefois, des difficultés liées à la répartition des charges d'enseignement et à l'organisation scolaire ont amené le Collège à réorienter son approche en offrant des cours à caractère davantage disciplinaire.

Les méthodes pédagogiques

Au chapitre des méthodes pédagogiques, les professeurs se sont engagés à prendre le virage requis par l'implantation de l'approche par objectifs et standards. Cette préoccupation d'assimiler et d'intégrer dans leur enseignement une approche davantage centrée sur les apprentissages de l'élève s'est traduite par l'adoption de méthodes pédagogiques généralement plus actives et mieux adaptées aux différents styles d'apprentissage.

Le rapport du Collège fait état d'une grande variété de méthodes pédagogiques. « Les cours magistraux, les exercices individuels (...), le travail en équipe et l'utilisation de documents audiovisuels sont des méthodes courantes dans toutes les disciplines.

D'autres (...) semblent plus adaptées aux compétences spécifiques à certaines disciplines. Il s'agit du remue-méninges ou de la discussion, plus utilisés en Français et en Langues, et de l'exposé oral plus exploité par les enseignantes et les enseignants des Départements de langues et de philosophie. En Éducation physique, les démonstrations, les exercices personnels et collectifs ainsi que la supervision individuelle sont très utilisés (...). Le jeu de rôles, la simulation et l'étude de cas sont des méthodes moins fréquentes : elles se retrouvent essentiellement dans les cours de la formation propre. » Les élèves interrogés dressent un portrait similaire à celui fait par les professeurs quant aux types de méthodes pédagogiques. Les résultats de l'analyse effectuée dans le cadre de l'autoévaluation permettent de confirmer que ces méthodes sont en lien avec les objectifs inscrits aux plans de cours.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Les plans cadres et les règles départementales concernant l'approbation des plans de cours constituent les principaux mécanismes du Collège permettant d'assurer la pertinence des travaux et l'équivalence de la charge de travail lorsqu'un même cours est donné par plusieurs professeurs. Des éléments inscrits aux plans cadres précisent les exigences relatives aux cours, par exemple la quantité de lecture exigée, le nombre d'œuvres à étudier, la durée des exposés. De plus, chaque département a établi des règles en vue d'obtenir des charges de travail comparables et utilise des mécanismes de concertation pour y arriver. Ainsi, les divers comités (comité de cours, comité départemental, comité d'approbation des plans de cours) s'interrogent entre autres sur la somme de travail demandée aux élèves et sur l'adéquation des travaux en regard des objectifs. D'ailleurs, certains départements ont développé des grilles d'analyse pour vérifier ces aspects. D'autres prévoient la mise sur pied d'équipes de travail lorsqu'un même cours est dispensé par plusieurs professeurs afin qu'ils puissent tout au long du trimestre harmoniser leur pratique d'enseignement. La Commission est d'avis que ces mécanismes et leur application s'avèrent efficaces dans la recherche d'une plus grande équivalence pour les élèves. Par ailleurs, près de 80 % des élèves interrogés considèrent que les examens et les travaux mesurent les aspects importants des cours.

L'évaluation des apprentissages

L'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) relève à la fois des départements, de la Direction des études et, selon le cas, de la Commission des études. Il appartient aux départements de voir à ce que les plans de cours respectent les dispositions de cette politique, de celle sur la gestion des plans cadres et des plans d'études, des règles départementales et des plans cadres. Quant à la Direction des études,

elle fournit des outils facilitant l'analyse des plans de cours et elle entérine ces derniers. Elle procède régulièrement à une vérification de la conformité des plans de cours. Le rapport du Collège démontre que ces mécanismes fonctionnent bien.

Les professeurs ont mis beaucoup de soin à développer des outils d'évaluation qui soient congruents aux objectifs visés dans chaque cours. D'ailleurs, les départements ont porté une attention particulière à l'équivalence des instruments d'évaluation pour un cours donné par plusieurs professeurs. Ces préoccupations transparaissent dans les plans cadres puisque certains aspects de l'examen final, à savoir le contexte de réalisation ainsi que les critères d'évaluation et leur pondération, y sont précisés. Selon l'analyse effectuée par le Collège, les instruments d'évaluation permettent de vérifier l'atteinte des objectifs prévus et correspondent aux standards prescrits. Par ailleurs, près de 80 % des élèves interrogés estiment que les examens et les travaux mesurent les aspects importants des cours.

Le souci d'équivalence se manifeste en outre par l'élaboration de grilles d'évaluation communes et par des échanges en assemblées départementales sur la teneur des évaluations et leur correction. De plus, le *Guide méthodologique des travaux écrits*, qui est remis aux élèves du Collège, contient des exemples de productions écrites attendues dans les cours de français et dans un cours de philosophie. Cette mesure permet de renforcer l'harmonisation des évaluations finales et d'encadrer davantage les étudiants sur les attentes à cet égard. Environ les deux tiers des élèves ayant répondu au questionnaire considèrent que les critères de correction sont précisés à l'avance. Ils estiment cependant qu'ils pourraient être plus clairs en français. La Commission a pour sa part constaté que ces critères sont inscrits aux plans de cours.

La Commission estime que les départements et la Direction assument adéquatement leurs responsabilités respectives en matière d'évaluation des apprentissages et que les pratiques mises en place favorisent l'équivalence des modes et instruments d'évaluation. Elle considère que l'utilisation efficace de ces mécanismes constitue un point fort de la mise en œuvre de la formation générale.

Par ailleurs, la Commission a procédé à une analyse plus approfondie des plans de cours de français (601-101), de philosophie (340-103), d'éducation physique (109-103-02) et d'anglais (604-101-03). À l'exception de ce dernier, tous les autres sont complets : chaque objectif fait l'objet d'une évaluation, une épreuve finale est prévue et les grilles et les critères de correction sont adéquats. Des améliorations devront être apportées à l'évaluation décrite au plan de cours d'anglais puisque le Collège privilégiait alors de ne retenir que deux des quatre éléments de compétence prévus.

La Commission l'invite à s'assurer que les activités d'évaluation couvrent bien l'ensemble des objectifs selon les standards prescrits.

Les épreuves synthèses de programmes

Au moment de l'évaluation, aucune épreuve synthèse de programme n'avait été mise en œuvre. Le rapport souligne toutefois que des travaux étaient amorcés dans certains programmes. La Commission a appris que, depuis janvier 1999, le cours d'intégration ou le stage servait aux fins de l'épreuve synthèse dans quelques programmes. Bien qu'il existe des comités consultatifs de programmes auxquels participent des représentants de la formation générale, des problèmes de fonctionnement n'ont pas permis jusqu'à maintenant d'établir des liens adéquats entre la formation générale et la formation spécifique. Par ailleurs, le Collège a offert des activités de formation et il a élaboré des outils en vue de mieux encadrer la démarche d'élaboration de l'épreuve synthèse.

La Commission constate pour sa part que le Collège accuse du retard dans la mise en place de cette activité. Elle a aussi noté que la compréhension de ce concept semblait assez confuse parmi les personnes rencontrées. À son avis, le Collège n'a pas encore trouvé la manière de structurer adéquatement ces épreuves. La place que doit y occuper la formation générale reste à définir. Le Collège envisage de confier au futur comité de concertation de la formation générale le mandat de mieux définir les modalités permettant l'intégration des intentions éducatives de cette composante dans les épreuves synthèses. La Commission lui *suggère* d'établir une vision partagée et adéquate de la nature de l'épreuve synthèse, de réactiver les travaux des comités consultatifs de programmes et de mettre en place dans les meilleurs délais des mécanismes permettant de considérer les intentions éducatives de la formation générale dans cette épreuve.

En résumé, la Commission estime que les professeurs ont su développer une vision commune des enjeux du renouveau, adapter leur enseignement à la nouvelle approche pédagogique et investir dans l'implantation des changements à apporter. Elle relève également le leadership exercé par la Direction au moyen de la stratégie d'implantation utilisée et des moyens déployés pour mettre en œuvre les modifications liées au renouveau. La Commission souligne que l'approche privilégiée par la Direction et la qualité de l'engagement des professeurs ont permis d'assurer la cohérence de la formation générale qui constitue, de ce fait, un point fort. En plus de favoriser la concertation départementale, le recours aux plans cadres a conduit à l'harmonisation des plans de cours autant sur le plan des contenus et des méthodes pédagogiques que sur celui des exigences et de

l'évaluation des apprentissages. Il s'agit certes d'un aspect très positif. La Commission considère par ailleurs que le Collège doit rattraper son retard dans la mise en œuvre des épreuves synthèses de programmes.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Près d'une trentaine d'activités de perfectionnement reliées à divers aspects du renouveau ont été offertes dans le cadre du programme *Performa*. Les professeurs du Département d'éducation physique y ont participé en plus grand nombre et ils ont fort apprécié les contenus présentés. Environ la moitié des professeurs de philosophie et d'anglais soulignent également la pertinence de ces activités. La participation des professeurs de français s'est surtout manifestée dans une dizaine d'activités de perfectionnement local ou provincial.

Par ailleurs, le rapport fait état de l'allocation de ressources financières permettant d'affecter des professeurs à la réalisation de travaux requis à l'implantation de la formation générale propre et de la formation complémentaire. Certains de ces travaux se sont poursuivis dans le cadre du programme *Adaptation aux techniques et aux programmes d'études* (ATPE). De plus, des enseignants de chaque discipline ont mené des activités de recherche qui ont conduit, dans certains cas, à la production de textes ou de publications.

La qualité et l'accessibilité des ressources matérielles, didactiques et documentaires varient d'un campus à l'autre. Ainsi, le campus Félix-Leclerc ne dispose pas des installations sportives permettant une offre de cours variés. L'équipement sportif est très limité, aucun gymnase ni aucune douche ne sont disponibles. Pour pallier cette difficulté, les professeurs offrent surtout des cours de plein air avec un horaire condensé ou à défaut, les élèves doivent se rendre à Hull pour l'éducation physique. De plus, la fabrication des horaires cause des problèmes puisque ces cours se retrouvent en fin de journée dans la grille horaire, ce qui semble avoir, selon les professeurs de cette discipline, un effet négatif sur l'intérêt et la motivation des élèves. Près de 90 % des enseignants ayant répondu au sondage considèrent que l'horaire des cours de la formation générale n'est pas adéquat. Le Collège a entrepris des travaux en vue d'élaborer une politique des horaires qui allouerait

des périodes d'enseignement plus appropriées pour les cours de la formation générale et il compte étudier les autres problématiques soulevées.

Le campus Gabrielle-Roy est doté d'un laboratoire multimédia servant aux cours d'anglais. L'autre campus possède, en plus d'un laboratoire traditionnel, un laboratoire d'informatique utilisé également par d'autres professeurs que ceux d'anglais. La Direction ne peut toutefois pas garantir à ces derniers, lorsqu'ils veulent recourir au multimédia, qu'ils y auront accès au moment opportun. Cette situation, selon la Commission, compromet l'accès à des ressources équivalentes pour tous les élèves.

Plus de 70 000 documents composent la collection de la bibliothèque du campus Gabrielle-Roy et près de 12 000 documents, celle du campus Félix-Leclerc. Le catalogage informatique des documents qui débute à peine ne permet pas aux élèves du campus Félix-Leclerc de faire des recherches bibliographiques adéquates. Ils doivent aussi tenir compte des délais pour le transfert de livres provenant du campus Gabrielle-Roy. Par ailleurs, les trois quarts des professeurs et le quart des élèves interrogés sont d'avis que les ouvrages de référence et les livres recommandés ne sont pas en quantité suffisante et que l'horaire de la bibliothèque ne convient pas, celle-ci fermant ses portes au moment où les cours prennent fin. Le rapport d'autoévaluation indique que les deux bibliothèques ont été pourvues, en 1999, d'équipements informatiques, incluant des CD-ROM et l'accès à l'Internet. Le Collège a de plus augmenté de façon substantielle le nombre de micro-ordinateurs disponibles aux élèves et fait l'acquisition de postes mobiles pour l'enseignement en classe.

Bien que la Commission reconnaisse les difficultés liées à la présence de deux campus pour le Collège, elle estime néanmoins que la disparité existante entre leurs ressources, sur le plan de l'accessibilité et de la disponibilité, peut affecter la qualité de la formation principalement pour les élèves du campus Félix-Leclerc. C'est pourquoi elle **suggère** au Collège de prendre les mesures pour atténuer les effets de ce déséquilibre sur les ressources et l'organisation scolaire, notamment la gestion des horaires, pour la formation générale offerte au campus Félix-Leclerc.

La gestion

La Direction des études a su donner l'impulsion nécessaire à l'implantation du renouveau en exerçant un leadership affirmé et un encadrement adéquat de la démarche. Elle a mis en place un plan de sensibilisation, à l'intention du personnel du Collège, qui comprenait entre autres des sessions de formation sur le contenu du renouveau et une journée pédagogique, réunissant 230 personnes, qui portait sur les orientations retenues par la

Direction. Un autre programme de formation traitant de notions pédagogiques liées à l'approche par objectifs et standards a été donné, à neuf reprises, par la même personne. Cette façon de procéder a consolidé le développement d'une vision institutionnelle commune à l'égard du renouveau.

Par ailleurs, les professeurs interrogés estiment que le rôle assumé par les départements dans cette opération a été prépondérant. Ils expriment cependant des réserves quant à leurs relations avec la Direction des études et ses services. Ils indiquent que les aspects suivants mériteraient d'être améliorés : les mécanismes de consultation, le processus de prise de décision, le partage des responsabilités et les communications. Notons que le Collège a entrepris, en juillet 1999, une restructuration de la Direction des études qui vise à permettre à ses services d'établir des liens plus directs et efficaces avec les départements et les programmes.

Les comités consultatifs de programmes ne sont pas tous en opération et les liens entre les professeurs des deux composantes de programmes devront être renforcés. De plus, aucun mécanisme formel ne permet l'établissement de liens entre les professeurs de la formation générale, si ce n'est la mise sur pied éventuelle d'un comité de concertation.

La Commission constate que la volonté des divers acteurs d'améliorer les relations se fait sentir. Elle a aussi noté l'intention de tous d'avoir des communications plus harmonieuses. Elle estime que les changements entrepris par la Direction pourraient créer des conditions propices aux échanges ouverts sur les questions d'ordre pédagogique et la recherche de solutions satisfaisantes. Devant l'importance d'entretenir un climat de collaboration, la Commission *suggère* au Collège de porter une attention particulière à la qualité des communications et de rechercher des moyens lui permettant d'assurer des échanges, notamment sur le plan pédagogique.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

La Commission a comparé les taux de réussite des cours du Collège (ayant plus de cent élèves inscrits) aux résultats obtenus pour le Réseau. Il en ressort que ces taux sont dans 80 % des cas égaux ou supérieurs à ceux enregistrés pour l'ensemble des collèges publics.

Ainsi, plusieurs cours de toutes les disciplines présentent un écart positif variant entre 1 et 14 points. Les cours de philosophie 103 et ceux d'anglais 101 et 102 présentent des taux de réussite fluctuant d'un trimestre à l'autre et se situent parfois mieux que ceux du Réseau. En revanche, le 3^e ensemble de français obtient généralement des résultats inférieurs de quelques points à ceux observés pour l'ensemble des collèges publics.

Le rapport du Collège indique que le taux de réussite obtenu à l'épreuve uniforme de français de l'automne 1996 est sensiblement le même que celui pour l'ensemble des collèges. La Commission a pour sa part examiné les résultats obtenus aux autres sessions se situant entre février 1996 et mai 1998 (excluant deux sessions qui avaient un petit nombre d'élèves) et elle constate qu'ils sont inférieurs de 5 à 15 points aux données du Réseau et que les élèves du Collège possèdent une moyenne générale du secondaire inférieure à celle observée pour le Réseau (de 0,7 à 3,7 points). La Commission **suggère** au Collège d'approfondir l'analyse de cette situation et de prendre les moyens pour améliorer les taux de réussite à l'épreuve uniforme de français.

Pour les programmes ayant plus de trente nouveaux élèves inscrits au collégial à l'automne 1994, les taux de diplomation du secteur préuniversitaire (3 programmes) varient entre 23 % et 36 % après deux ans et ils sont égaux ou supérieurs à ceux enregistrés pour le Réseau alors que pour le secteur technique (5 programmes), les taux se situent entre 9 % et 33 % après trois ans et un seul programme (Techniques de l'informatique) a un taux inférieur de 8 points à celui du Réseau. Enfin, prise isolément, la formation générale n'a pas d'effet majeur sur le retard dans le cheminement scolaire des étudiants. C'est le cas de 5 % des élèves inscrits au secteur préuniversitaire et de 13 % de ceux des programmes techniques auxquels il manque exclusivement des cours de la formation générale. Un nombre plus important d'élèves doivent à la fois compléter des cours de formation générale et de formation spécifique (34 % pour le secteur préuniversitaire et 26 % pour les programmes techniques). La Commission invite le Collège à examiner les causes de ces retards et à prendre, le cas échéant, les actions requises pour corriger la situation.

L'encadrement des élèves

Plusieurs mesures d'aide et de soutien visent à permettre aux élèves de mieux réussir leurs études, notamment les centres d'aide en français (CAF et SOS français). Leur popularité ne cesse de croître au cours des années si bien que les lieux sont, de l'avis des professeurs, devenus trop exigus. Le Collège prévoit examiner cette problématique et prendre les moyens pour améliorer la situation. De plus, le dépistage des élèves ayant des lacunes en français écrit est rendu possible grâce à la collaboration des professeurs, plus particulièrement ceux de français et de philosophie. Une autre mesure consiste à inscrire,

pour le cours de français 101, la mention « incomplet » (au lieu d'un échec) pour permettre aux élèves, qui éprouvent des difficultés en français écrit, d'utiliser les services du centre d'aide afin de satisfaire aux exigences du cours. Quant au Département de philosophie, il a mis sur pied un centre de ressources qui sert de lieu pour l'encadrement des élèves et qui donne accès à la documentation pertinente. Les étudiants connaissent bien l'existence de ces mesures et ils les apprécient.

Le Collège a su mettre à profit l'heure d'encadrement et les projets soumis par les professeurs sont adoptés par les assemblées départementales et la Commission des études. Ces projets font l'objet d'un suivi quant aux retombées sur la réussite des élèves. La disponibilité des professeurs demeure un soutien de premier ordre et les étudiants ont largement manifesté leur satisfaction à cet égard. Un guide méthodologique des travaux écrits ainsi que des ateliers sur les méthodes de travail sont disponibles. Toutefois, ces ateliers ainsi que la visite guidée de la bibliothèque gagneraient à être davantage connus et utilisés par les étudiants. Les services d'aide pédagogique individuelle et d'orientation scolaire sont fréquentés et répondent aux attentes des étudiants. Enfin, le Collège utilise, depuis l'automne 1997, un logiciel qui lui permet de tracer le profil des élèves et de préciser les mesures d'aide et de soutien les plus appropriées.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Collège de l'Outaouais est de qualité. Le Collège a fait beaucoup d'efforts pour implanter le renouveau de façon concertée et cohérente. L'approche structurée privilégiée par la Direction a certes contribué à mettre en place les conditions propices à une mise en œuvre complète et de qualité. Les programmes de sensibilisation et de perfectionnement, les plans cadres, les guides et outils de même que l'allocation de ressources professorales font valoir l'envergure des moyens utilisés par le Collège. L'engagement important des professeurs, manifesté dans les travaux d'adaptation des cours de la formation propre et de redéfinition des cours complémentaires ainsi que dans la révision des méthodes pédagogiques et de l'évaluation des apprentissages, a grandement favorisé l'appropriation et la mise en œuvre du renouveau. De plus, la concertation départementale a contribué à assurer la pertinence des travaux et l'équivalence de la charge de travail des élèves et des évaluations lorsqu'un cours est donné par plusieurs professeurs. Dans l'ensemble, la Commission estime que la démarche suivie pour l'implantation des changements s'est avérée très efficace et a permis de bien intégrer les orientations poursuivies par le renouveau.

La Commission formule quelques suggestions susceptibles d'améliorer certains aspects de la formation générale. Elles visent principalement à réactiver les travaux des comités consultatifs de programmes pour qu'ils puissent mettre en œuvre de véritables épreuves synthèses de programmes, à atténuer les disparités concernant l'organisation scolaire et l'attribution des ressources documentaires, didactiques et matérielles dédiées aux deux campus, à améliorer la qualité des communications entre les diverses instances du Collège et, enfin, à approfondir l'analyse des taux de réussite à l'épreuve uniforme de français et à prendre les moyens pour améliorer ces taux.

Les suites de l'évaluation

Le Collège de l'Outaouais exprime son accord avec les constatations et les conclusions de ce rapport. Il a produit un plan de suivi contenant le sommaire des actions envisagées dans lequel il précise le niveau de responsabilité et le type d'intervention prévue. Le Collège a ainsi réalisé, entrepris ou envisagé des actions en réponse aux suggestions et commentaires de la Commission ainsi qu'aux principales conclusions de son rapport d'autoévaluation.

Actions réalisées :

- La Direction des études a tenu, au printemps 2000, une journée pédagogique sur la réussite des élèves, réunissant tout le personnel du Collège;
- la Direction des études tient régulièrement des rencontres avec les coordonnateurs des départements et elle produit depuis mars dernier un journal d'information;
- la construction de l'horaire de cours est améliorée par la mise en œuvre de principes adoptés en juin 2000 et l'horaire des cours d'éducation physique offerts au campus Félix-Leclerc a été révisé afin d'offrir ces cours tout au long de la journée et à chaque jour;
- depuis l'automne 2000, les professeurs d'anglais du campus Félix-Leclerc ont un accès prioritaire à un laboratoire d'informatique.

Actions en cours de réalisation :

- La démarche d'élaboration du projet éducatif a été validée auprès du personnel du Collège et les principaux comités sont formés;
- le catalogage informatique des documents de la bibliothèque est complété à près de 90 %, ce qui devrait permettre aux élèves fréquentant le campus Félix-Leclerc d'avoir un meilleur accès à la collection de la bibliothèque.

La Commission estime que ces actions devraient contribuer à améliorer la qualité déjà reconnue de la formation générale offerte au Collège de l'Outaouais.

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président